**DREUX PERMIS**

6 AVENUE DE MELSUNGEN 28000 DREUX

02.37.15.97.93 - dreux.permis@gmail.com

Siret : 908 406 580 00013 – Code APE : 8553Z – RCS : Chartres

N° d'Agrément : E 22 028 0001 0 - N° TVA : FR96908406580

N° d'Activité Professionnel : 24280204928

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION**Procédé de positionnement**

- A. **Dans le cas d'un projet de transition professionnelle**, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement

1. Un questionnaire d'entrée (voir annexe 1)
2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

- B. **Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B.**

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

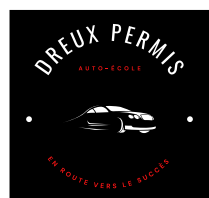
- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Déroulement

1. Une attestation sur l'honneur (voir annexe 2) pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » :
Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.
2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

Ces informations sont lisibles et téléchargeables sur le site :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/eure-et-loir/dreux/dreux-permis>



DREUX PERMIS
6 AVENUE DE MELSUNGEN 28000 DREUX
02.37.15.97.93 - dreux.permis@gmail.com
Siret : 908 406 580 00013 – Code APE : 8553Z – RCS : Chartres
N° d'Agrément : E 22 028 0001 0 - N° TVA : FR96908406580
N° d'Activité Professionnel : 24280204928

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATION B

AVANT LA FORMATION

Elle est obligatoire pour toute personne âgée de :

- au moins 15 ans, souhaitant débiter un apprentissage anticipé à la conduite accompagnée (AAC) ;
- au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle ;
- au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite supervisée (CS).

Elle est organisée avant l'inscription définitive et permet de définir le nombre d'heures nécessaires pour pouvoir obtenir votre permis de conduire. Selon votre progression, votre implication, et de la fréquence des heures, cette estimation pourra être modifiée.

Moyen :

L'évaluation est réalisée en voiture avec un enseignant et une tablette.

Durée :

Elle dure 55 minutes.

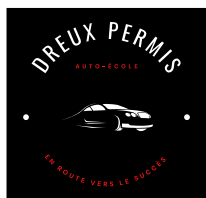
Détail des compétences évaluées :

Elle se décompose en deux parties :

- La 1^{ère} concerne l'identité et regroupe quelques informations générales sur le parcours de l'élève.
- La 2^{ème} mesure les connaissances en matière de mécanique, les habiletés ainsi que la compréhension, la mémoire et la perception visuelle.

- Des renseignements d'ordre général sur l'élève ;
- L'expérience de la conduite ;
- La connaissance du véhicule ;
- Les attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité ;
- Les habiletés ;
- La compréhension et la mémoire ;
- La perception ;
- L'émotivité.

1. Renseignements	
Adresse : 7 AVENUE DE MELSUNGEN 28100 DREUX	
Niveau scolaire : BREVET	Profession : AGENT COMMERCIAL
Acquiesce vous au point 10 et 10 bis	Correction ☐ Valeur médicale ☐ Ne s'applique pas ☐
Autres compléments :	
2. Expérience de la conduite 0 points	
Permis	Le
Conduite	Avant qui ?
jamais ☐	jamais ☐
de 1 à 3 ☐	entre ☐
de 4 à 6 ☐	après ☐
de 7 à 9 ☐	après ☐
de 10 à 12 ☐	après ☐
de 13 à 15 ☐	après ☐
de 16 à 18 ☐	après ☐
de 19 à 21 ☐	après ☐
de 22 à 24 ☐	après ☐
de 25 à 27 ☐	après ☐
de 28 à 30 ☐	après ☐
de 31 à 33 ☐	après ☐
de 34 à 36 ☐	après ☐
de 37 à 39 ☐	après ☐
de 40 à 42 ☐	après ☐
de 43 à 45 ☐	après ☐
de 46 à 48 ☐	après ☐
de 49 à 51 ☐	après ☐
de 52 à 54 ☐	après ☐
de 55 à 57 ☐	après ☐
de 58 à 60 ☐	après ☐
de 61 à 63 ☐	après ☐
de 64 à 66 ☐	après ☐
de 67 à 69 ☐	après ☐
de 70 à 72 ☐	après ☐
de 73 à 75 ☐	après ☐
de 76 à 78 ☐	après ☐
de 79 à 81 ☐	après ☐
de 82 à 84 ☐	après ☐
de 85 à 87 ☐	après ☐
de 88 à 90 ☐	après ☐
de 91 à 93 ☐	après ☐
de 94 à 96 ☐	après ☐
de 97 à 99 ☐	après ☐
de 100 à 102 ☐	après ☐
de 103 à 105 ☐	après ☐
de 106 à 108 ☐	après ☐
de 109 à 111 ☐	après ☐
de 112 à 114 ☐	après ☐
de 115 à 117 ☐	après ☐
de 118 à 120 ☐	après ☐
de 121 à 123 ☐	après ☐
de 124 à 126 ☐	après ☐
de 127 à 129 ☐	après ☐
de 130 à 132 ☐	après ☐
de 133 à 135 ☐	après ☐
de 136 à 138 ☐	après ☐
de 139 à 141 ☐	après ☐
de 142 à 144 ☐	après ☐
de 145 à 147 ☐	après ☐
de 148 à 150 ☐	après ☐
de 151 à 153 ☐	après ☐
de 154 à 156 ☐	après ☐
de 157 à 159 ☐	après ☐
de 160 à 162 ☐	après ☐
de 163 à 165 ☐	après ☐
de 166 à 168 ☐	après ☐
de 169 à 171 ☐	après ☐
de 172 à 174 ☐	après ☐
de 175 à 177 ☐	après ☐
de 178 à 180 ☐	après ☐
de 181 à 183 ☐	après ☐
de 184 à 186 ☐	après ☐
de 187 à 189 ☐	après ☐
de 190 à 192 ☐	après ☐
de 193 à 195 ☐	après ☐
de 196 à 198 ☐	après ☐
de 199 à 201 ☐	après ☐
de 202 à 204 ☐	après ☐
de 205 à 207 ☐	après ☐
de 208 à 210 ☐	après ☐
de 211 à 213 ☐	après ☐
de 214 à 216 ☐	après ☐
de 217 à 219 ☐	après ☐
de 220 à 222 ☐	après ☐
de 223 à 225 ☐	après ☐
de 226 à 228 ☐	après ☐
de 229 à 231 ☐	après ☐
de 232 à 234 ☐	après ☐
de 235 à 237 ☐	après ☐
de 238 à 240 ☐	après ☐
de 241 à 243 ☐	après ☐
de 244 à 246 ☐	après ☐
de 247 à 249 ☐	après ☐
de 250 à 252 ☐	après ☐
de 253 à 255 ☐	après ☐
de 256 à 258 ☐	après ☐
de 259 à 261 ☐	après ☐
de 262 à 264 ☐	après ☐
de 265 à 267 ☐	après ☐
de 268 à 270 ☐	après ☐
de 271 à 273 ☐	après ☐
de 274 à 276 ☐	après ☐
de 277 à 279 ☐	après ☐
de 280 à 282 ☐	après ☐
de 283 à 285 ☐	après ☐
de 286 à 288 ☐	après ☐
de 289 à 291 ☐	après ☐
de 292 à 294 ☐	après ☐
de 295 à 297 ☐	après ☐
de 298 à 300 ☐	après ☐
de 301 à 303 ☐	après ☐
de 304 à 306 ☐	après ☐
de 307 à 309 ☐	après ☐
de 310 à 312 ☐	après ☐
de 313 à 315 ☐	après ☐
de 316 à 318 ☐	après ☐
de 319 à 321 ☐	après ☐
de 322 à 324 ☐	après ☐
de 325 à 327 ☐	après ☐
de 328 à 330 ☐	après ☐
de 331 à 333 ☐	après ☐
de 334 à 336 ☐	après ☐
de 337 à 339 ☐	après ☐
de 340 à 342 ☐	après ☐
de 343 à 345 ☐	après ☐
de 346 à 348 ☐	après ☐
de 349 à 351 ☐	après ☐
de 352 à 354 ☐	après ☐
de 355 à 357 ☐	après ☐
de 358 à 360 ☐	après ☐
de 361 à 363 ☐	après ☐
de 364 à 366 ☐	après ☐
de 367 à 369 ☐	après ☐
de 370 à 372 ☐	après ☐
de 373 à 375 ☐	après ☐
de 376 à 378 ☐	après ☐
de 379 à 381 ☐	après ☐
de 382 à 384 ☐	après ☐
de 385 à 387 ☐	après ☐
de 388 à 390 ☐	après ☐
de 391 à 393 ☐	après ☐
de 394 à 396 ☐	après ☐
de 397 à 399 ☐	après ☐
de 400 à 402 ☐	après ☐
de 403 à 405 ☐	après ☐
de 406 à 408 ☐	après ☐
de 409 à 411 ☐	après ☐
de 412 à 414 ☐	après ☐
de 415 à 417 ☐	après ☐
de 418 à 420 ☐	après ☐
de 421 à 423 ☐	après ☐
de 424 à 426 ☐	après ☐
de 427 à 429 ☐	après ☐
de 430 à 432 ☐	après ☐
de 433 à 435 ☐	après ☐
de 436 à 438 ☐	après ☐
de 439 à 441 ☐	après ☐
de 442 à 444 ☐	après ☐
de 445 à 447 ☐	après ☐
de 448 à 450 ☐	après ☐
de 451 à 453 ☐	après ☐
de 454 à 456 ☐	après ☐
de 457 à 459 ☐	après ☐
de 460 à 462 ☐	après ☐
de 463 à 465 ☐	après ☐
de 466 à 468 ☐	après ☐
de 469 à 471 ☐	après ☐
de 472 à 474 ☐	après ☐
de 475 à 477 ☐	après ☐
de 478 à 480 ☐	après ☐
de 481 à 483 ☐	après ☐
de 484 à 486 ☐	après ☐
de 487 à 489 ☐	après ☐
de 490 à 492 ☐	après ☐
de 493 à 495 ☐	après ☐
de 496 à 498 ☐	après ☐
de 499 à 501 ☐	après ☐
de 502 à 504 ☐	après ☐
de 505 à 507 ☐	après ☐
de 508 à 510 ☐	après ☐
de 511 à 513 ☐	après ☐
de 514 à 516 ☐	après ☐
de 517 à 519 ☐	après ☐
de 520 à 522 ☐	après ☐
de 523 à 525 ☐	après ☐
de 526 à 528 ☐	après ☐
de 529 à 531 ☐	après ☐
de 532 à 534 ☐	après ☐
de 535 à 537 ☐	après ☐
de 538 à 540 ☐	après ☐
de 541 à 543 ☐	après ☐
de 544 à 546 ☐	après ☐
de 547 à 549 ☐	après ☐
de 550 à 552 ☐	après ☐
de 553 à 555 ☐	après ☐
de 556 à 558 ☐	après ☐
de 559 à 561 ☐	après ☐
de 562 à 564 ☐	après ☐
de 565 à 567 ☐	après ☐
de 568 à 570 ☐	après ☐
de 571 à 573 ☐	après ☐
de 574 à 576 ☐	après ☐
de 577 à 579 ☐	après ☐
de 580 à 582 ☐	après ☐
de 583 à 585 ☐	après ☐
de 586 à 588 ☐	après ☐
de 589 à 591 ☐	après ☐
de 592 à 594 ☐	après ☐
de 595 à 597 ☐	après ☐
de 598 à 600 ☐	après ☐
de 601 à 603 ☐	après ☐
de 604 à 606 ☐	après ☐
de 607 à 609 ☐	après ☐
de 610 à 612 ☐	après ☐
de 613 à 615 ☐	après ☐
de 616 à 618 ☐	après ☐
de 619 à 621 ☐	après ☐
de 622 à 624 ☐	après ☐
de 625 à 627 ☐	après ☐
de 628 à 630 ☐	après ☐
de 631 à 633 ☐	après ☐
de 634 à 636 ☐	après ☐
de 637 à 639 ☐	après ☐
de 640 à 642 ☐	après ☐
de 643 à 645 ☐	après ☐
de 646 à 648 ☐	après ☐
de 649 à 651 ☐	après ☐
de 652 à 654 ☐	après ☐
de 655 à 657 ☐	après ☐
de 658 à 660 ☐	après ☐
de 661 à 663 ☐	après ☐
de 664 à 666 ☐	après ☐
de 667 à 669 ☐	après ☐
de 670 à 672 ☐	après ☐
de 673 à 675 ☐	après ☐
de 676 à 678 ☐	après ☐
de 679 à 681 ☐	après ☐
de 682 à 684 ☐	après ☐
de 685 à 687 ☐	après ☐
de 688 à 690 ☐	après ☐
de 691 à 693 ☐	après ☐
de 694 à 696 ☐	après ☐
de 697 à 699 ☐	après ☐
de 700 à 702 ☐	après ☐
de 703 à 705 ☐	après ☐
de 706 à 708 ☐	après ☐
de 709 à 711 ☐	après ☐
de 712 à 714 ☐	après ☐
de 715 à 717 ☐	après ☐
de 718 à 720 ☐	après ☐
de 721 à 723 ☐	après ☐
de 724 à 726 ☐	après ☐
de 727 à 729 ☐	après ☐
de 730 à 732 ☐	après ☐
de 733 à 735 ☐	après ☐
de 736 à 738 ☐	après ☐
de 739 à 741 ☐	après ☐
de 742 à 744 ☐	après ☐
de 745 à 747 ☐	après ☐
de 748 à 750 ☐	après ☐
de 751 à 753 ☐	après ☐
de 754 à 756 ☐	après ☐
de 757 à 759 ☐	après ☐
de 760 à 762 ☐	après ☐
de 763 à 765 ☐	après ☐
de 766 à 768 ☐	après ☐
de 769 à 771 ☐	après ☐
de 772 à 774 ☐	après ☐
de 775 à 777 ☐	après ☐
de 778 à 780 ☐	après ☐
de 781 à 783 ☐	après ☐
de 784 à 786 ☐	après ☐
de 787 à 789 ☐	après ☐
de 790 à 792 ☐	après ☐
de 793 à 795 ☐	après ☐
de 796 à 798 ☐	après ☐
de 799 à 801 ☐	après ☐
de 802 à 804 ☐	après ☐
de 805 à 807 ☐	après ☐
de 808 à 810 ☐	après ☐
de 811 à 813 ☐	après ☐
de 814 à 816 ☐	après ☐
de 817 à 819 ☐	après ☐
de 820 à 822 ☐	après ☐
de 823 à 825 ☐	après ☐
de 826 à 828 ☐	après ☐
de 829 à 831 ☐	après ☐
de 832 à 834 ☐	après ☐
de 835 à 837 ☐	après ☐
de 838 à 840 ☐	après ☐
de 841 à 843 ☐	après ☐
de 844 à 846 ☐	après ☐
de 847 à 849 ☐	après ☐
de 850 à 852 ☐	après ☐
de 853 à 855 ☐	après ☐
de 856 à 858 ☐	après ☐
de 859 à 861 ☐	après ☐
de 862 à 864 ☐	après ☐
de 865 à 867 ☐	après ☐
de 868 à 870 ☐	après ☐
de 871 à 873 ☐	après ☐
de 874 à 876 ☐	après ☐
de 877 à 879 ☐	après ☐
de 880 à 882 ☐	après ☐
de 883 à 885 ☐	après ☐
de 886 à 888 ☐	après ☐
de 889 à 891 ☐	après ☐
de 892 à 894 ☐	après ☐
de 895 à 897 ☐	après ☐
de 898 à 900 ☐	après ☐
de 901 à 903 ☐	après ☐
de 904 à 906 ☐	après ☐
de 907 à 909 ☐	après ☐
de 910 à 912 ☐	après ☐
de 913 à 915 ☐	après ☐
de 916 à 918 ☐	après ☐
de 919 à 921 ☐	après ☐
de 922 à 924 ☐	après ☐
de 925 à 927 ☐	après ☐
de 928 à 930 ☐	après ☐
de 931 à 933 ☐	après ☐
de 934 à 936 ☐	après ☐
de 937 à 939 ☐	après ☐
de 940 à 942 ☐	après ☐
de 943 à 945 ☐	après ☐
de 946 à	

**DREUX PERMIS**

6 AVENUE DE MELSUNGEN 28000 DREUX

02.37.15.97.93 - dreux.permis@gmail.com

Siret : 908 406 580 00013 – Code APE : 8553Z – RCS : Chartres

N° d'Agrément : E 22 028 0001 0 - N° TVA : FR96908406580

N° d'Activité Professionnel : 24280204928

AU COURS DE LA FORMATION

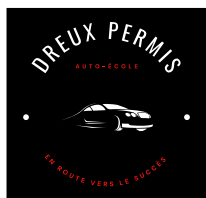
Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, au moins un bilan de vos compétences est organisé permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Ces informations sont lisibles et téléchargeables sur le site :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/eure-et-loir/dreux/dreux-permis>



DREUX PERMIS

6 AVENUE DE MELSUNGEN 28000 DREUX

02.37.15.97.93 - dreux.permis@gmail.com

Siret : 908 406 580 00013 – Code APE : 8553Z – RCS : Chartres

N° d'Agrément : E 22 028 0001 0 - N° TVA : FR96908406580

N° d'Activité Professionnel : 24280204928

V1 - 05/22

ANNEXE 1



Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire »

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route :

- ☐ B
- ☐ C1
- ☐ C
- ☐ D1
- ☐ D
- ☐ C1E
- ☐ CE
- ☐ D1E
- ☐ DE

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- 1° que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- 2° que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction d'un des deux cas dont vous relevez :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.

Dans ce cas, lequel ?

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel car :

- ☐ Il facilitera votre recherche d'emploi
- ☐ En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- ☐ Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- ☐ Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile

Autre :

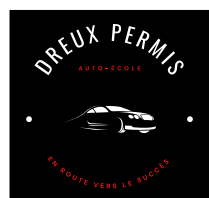
.....

p. 1 / 2



Attestation sur l'honneur - Permis de Conduire





DREUX PERMIS

6 AVENUE DE MELSUNGEN 28000 DREUX

02.37.15.97.93 - dreux.permis@gmail.com

Siret : 908 406 580 00013 – Code APE : 8553Z – RCS : Chartres

N° d'Agrément : E 22 028 0001 0 - N° TVA : FR96908406580

N° d'Activité Professionnel : 24280204928

V1 - 05/22

MON COMPTE FORMATION

Attention, si vous êtes actuellement en emploi, il faut savoir que :

L'obtention du permis de conduire vise à permettre une évolution professionnelle, au sein de votre entreprise ou en-dehors de celle-ci.

L'obtention d'un permis de conduire n'a pas pour objet de permettre votre adaptation au poste de travail que vous occupez au sein de votre entreprise.

Si l'obtention du permis est nécessaire à l'adaptation au poste de travail que vous occupez actuellement, alors la préparation de celui-ci peut être financée par votre entreprise. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre employeur.

Je soussigné M/ Mme

domicilié(e) à

certifie sur l'honneur :

L'exactitude des informations mentionnées dans le présent document et ne pas faire l'objet d'une suspension en cours de mon permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire, ni être en recherche d'une récupération de points de permis de conduire.

A

Le

Signature :

L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation. Elle peut être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

p. 2 / 2



Attestation sur l'honneur - Permis de Conduire

